

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 29 novembre 2008

Délibération n°2008-8

Approbation de la décision modificative n°2

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

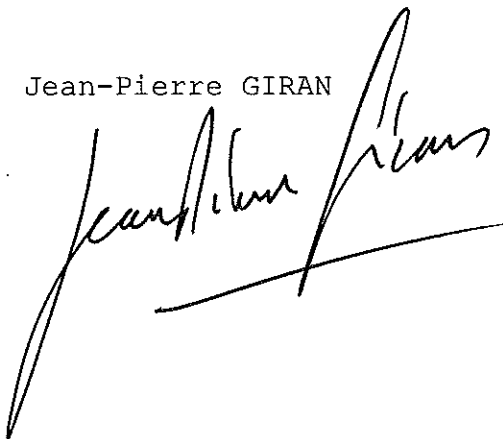
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

approuve la décision modificative n°2

et compte tenu de la date de la réunion du Conseil d'administration, autorise le directeur de l'établissement à demander l'urgence de mise en œuvre de la décision modificative.

Le Président du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN



Le Directeur

Jean-Marie PETIT

